

Mairie de St-Germain-la-Blanche-Herbe ☎ 0231291100

Fax: 0231291109

Mail: mairie.stgbh@orange.fr

RESTAURANT SCOLAIRE – APS DE SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE ANNEE 2016-2017

Madame, Monsieur.

La commune de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe assure le fonctionnement du restaurant scolaire et des APS. L'ouverture aura lieu dès la rentrée, Le prix des repas pour l'année scolaire 2016/2017 est fixé comme suit :

COMMUNE Primaire et maternelle

tarif maximum: $4 \in 32$ tarif minimum $0 \in 96$ **Repas retardataire*** $5 \in 64$

HORS COMMUNE: Primaire et maternelle:

tarif unique 5€34

*Repas retardataire hors commune** 6€37

Comme l'année dernière, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer un TARIF DÉGRESSIF basé sur le quotient CAF ou MSA pour les familles de la commune. Le Conseil a également décidé d'appliquer une dégressivité, dans certains cas, pour les familles dont 2 enfants au moins mangent au restaurant scolaire sur le même mois.

ATTENTION

Toute modification doit être signalée à la mairie, soit par mail, par fax ou par téléphone dans les délais indiqués. Les modifications faites <u>auprès de l'ÉCOLE</u> ne seront pas prises en compte.

Tarif retardataire* commune 5.64 € Tarif retardataire* hors commune 6.37 €	En cas d'inscription tardive en dehors de situation exceptionnelle laissée à l'appréciation de la mairie
Application tarif normal	Inscription conforme au règlement (respect des dates)
	En cas d'annulation 1 ^{er} jour déclaré dans les cas de maladie, ou évènement familial (les autres jours sont annulés)

La charte du restaurant scolaire vous sera adressée à la rentrée.

FICHE INSCRIPTION JOINTE